



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Arrêté municipal d'occupation du domaine public

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant la demande effectuée par Madame Leslie Célisse, secrétaire de l'association des parents d'élèves « les Mascottes » tendant à obtenir l'autorisation de se placer sur la place Elsa Triolet lors du marché du jeudi 20 novembre 2025, de 9h à 12h pour vendre des cartes de Sainte Catherine et de Saint Nicolas.

Arrête

Article 1^{er} :

L'association « les mascottes », est autorisé à occuper le domaine public à proximité de la place Elsa Triolet, afin de proposer à la vente des cartes de Saint Nicolas et de Sainte Catherine le jeudi 20 novembre 2025, de 9h à 12h.

Article 2 :

La circulation des piétons se fera de manière restrictive dans le respect des règles sanitaires en vigueur pendant la durée de la vente.

Article 3 :

Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

Article 4 :

Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Monsieur André LEGER ainsi qu'à Madame Leslie Célisse.

Article 5 :

Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur le Commandant de Police d'Aniche, Monsieur André LEGER, Madame Leslie Célisse ainsi que l'ensemble des agents, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 18 novembre 2025

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

